



Exercice 2014

Rapport Annuel comptes sociaux THERMOCOMPACT

Table des matières

1.	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX	2
	ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE.....	8
	PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT.....	10
	ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L’EXERCICE	10
	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE.....	11
	PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES.....	12
2.	COMPTES SOCIAUX	18
	BILAN ACTIF	18
	BILAN PASSIF.....	19
	COMPTE DE RESULTAT (en liste).....	20
	COMPTE DE RESULTAT (suite).....	21
	REGLES ET METHODES COMPTABLES	22
	INFORMATIONS DIVERSES.....	25
	EVENEMENTS POST CLOTURE.....	25
	ETAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES.....	26
	IMMOBILISATIONS	27
	AMORTISSEMENTS	27
	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	28
	CREANCES ET DETTES	29
	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR.....	32
	DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	33
	DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D’AVANCE.....	34
	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	34
	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	35
	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	37
	REPARTITION DE L’IMPOT SUR LES BENEFICES.....	37
	ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	38
	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	39
	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	39
	SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE.....	39
	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	41
	ENTREPRISES ET PARTIES LIEES	42
3.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	43
4.	PROJETS DE RESOLUTION	45

1. Rapport de gestion sur les comptes sociaux

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

A. INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES	<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
Chiffre d'affaires net		29 701		29 442		30 032	
	<i>dont export</i>		59%		62 %		62 %
Matières et marchandises consommées		14 597	49%	15 912	54%	15 737	52,4%
Autres charges externes		5 550		5 633	19%	5 781	19%
Charges de personnel		6 250	21%	5 683	19%	5 641	19%
Excédent brut d'exploitation		3 123	10,5%	1 954	7%	2 155	7%
Résultat d'exploitation		1 354	4,5%	354	1%	851	3%
Résultat financier		1 813	6%	1 048	3%	919	3%
Résultat exceptionnel		19		133		238	
Résultat net		2 759	9%	1 725	6%	2 122	7%
Marge brute d'autofinancement		2 681	9%	1 828		2 536	
Investissements		3 085		2 120		3 441	
Effectif moyen inscrit		105		101		100	

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

ACTIVITE FILS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 062 milliers d'euros contre 18 899 en 2013.

La réduction du chiffre d'affaires est due à la baisse des cours des métaux pour environ 0,4 million d'euros et un effet volume défavorable de 2.8 %. La tendance d'une baisse lente des produits cuivreux au profit des produits base laiton se confirme.

ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE

Le chiffre d'affaires a augmenté de 10,4% pour atteindre à 11 639 milliers d'euros contre 10 543 en 2013, en dépit d'un effet cours défavorable de 0,4 million d'euros.

Cette croissance est le fruit des efforts commerciaux menés ces deux dernières années et le développement de nouveaux marchés dans la connectique

ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Comme le démontre la lecture des chiffres clés, les charges externes sont stables par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de personnel est liée à l'embauche de cinq personnes et la hausse de l'intéressement suite au changement de méthode de calcul et l'amélioration du résultat. Le facteur clé de la croissance du résultat d'exploitation réside dans l'augmentation des volumes traités en revêtement de surface avec une maîtrise accrue sur la consommation de métaux précieux déposés.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

La trésorerie s'est améliorée de 1 015 milliers d'euros sur l'exercice. Le solde des liquidités au 31 décembre s'élève à 2 118 milliers.

1 250 milliers d'euros ont été appelés sur l'autorisation d'emprunt sur investissement incluse dans le financement structuré de Thermo-Technologies. Thermocompact a aussi bénéficié de 193 milliers d'euros d'avance remboursable consentie par l'ADEME au titre de l'effort de recherche sur le Saw Wire.

L'endettement bancaire moyen terme regroupant les banques, la BPI et l'ADEME s'est donc accru de 1 443 milliers d'euros. Le montant des remboursements s'étant élevé à 1 186 milliers d'euros, l'endettement moyen terme s'est accru de 257 milliers d'euros, le solde s'élève à la clôture à 5 360 milliers d'euros. Il n'y a aucun encours court terme.

L'endettement net s'établit donc à 3 242 milliers d'euros contre 4 014 fin 2013.

- Les principaux postes du **résultat financier**, de +1 813 milliers d'euros, sont les suivants :
 - intérêts : - 140 milliers d'euros pour -167 en 213
 - effets de change réalisés et latents : + 147 milliers d'euros pour -134 en 2013
 - dividendes reçus de FSP-one et HWA : + 1 729 milliers d'euros pour +1 326 en 2013

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et une perte sur mis au rebut d'un équipement.

Le montant d'impôt société, de 340 milliers d'euros bénéficie d'un allègement de 247 milliers d'euros lié au crédit d'impôt recherche, et à la non-imposition chez Thermocompact des dividendes perçus des filiales.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde donc par un bénéfice net comptable de 2 759 400,74 euros.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2014	dû en janvier 2015	dû en février 2015	dû en mars & avril 2015
Fournisseurs français	1 990	1 288	690	13
Fournisseurs Union Européenne	1 784	437	930	417
Fournisseurs Import	214	60	155	
Fournisseurs retenue de garantie	6			

	3 994	1 784	1 775	430
Factures non parvenues	260			
	4 254			

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2013	Echéance 31 12 2013 régulé début janvier	dû en janvier 2014	dû en février 2014	dû en mars & avril 2014
Fournisseurs français	2 253	97	1 365	791	
Fournisseurs Union Européenne	1 533		426	846	261
Fournisseurs Import	17	10	7		
Fournisseurs retenue de garantie	12	12			
	3 815	119	1 798	1 637	261
Factures non parvenues	404				
	4 219				

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées par le cadencement des livraisons.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce modifié D 441-4) :

La loi 2014-344 du 17 mars 2014 a étendu l'obligation ci-dessus aux soldes des créances clients, Le tableau ci-dessous indique donc cette décomposition à la clôture des deux derniers exercices.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2014	Retard	dû en janvier 2015	dû en février 2015	dû en mars & avril 2015
Clients français	2 409	200	1 199	1 010	1
Clients Union Européenne	1 081	26	837	182	36
Clients Export	509	227	144	137	
Clients groupe	209		209		
Facture à établir	300				300
Clients douteux net des dépréciations	14				14
	4 522	453	2 389	1 329	352

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2013	Retard	dû en janvier 2014	dû en février 2014	dû en mars & avril 2014
Clients français	2 681	803	1 092	786	
Clients Union Européenne	912	104	648	129	31
Clients Export	556	198	109	221	28
Clients groupe	213		213		
Clients douteux net des dépréciations	12				12
	4 374	1 105	2 062	1 136	71

La clôture de l'exercice correspondant aux congés de fin d'année en France et Europe, les retards mentionnés ci-dessus sont dans leur grande majorité régularisés dans le mois de janvier.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les travaux du département recherche et développement (6 personnes) se répartissent entre la mise au point de produits EDM qui répondent aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux et la poursuite du programme de recherche sur le projet Saw Wire « fil diamant » mené en collaboration avec l'INES – CEA.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 1198 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'effort de recherche et développement permet de rester compétitif sur les marchés internationaux en croissance de l'EDM.

L'activité revêtement de surface continue son effort commercial pour acquérir de nouveaux marchés, fort du renforcement de son outil industriel.

Les premières boucles de fils diamantés ont été livrées en janvier 2015. Néanmoins les analyses R et D ont démontré qu'il convenait d'améliorer encore la qualité des fils pour servir les marchés de découpe des wafers. L'objectif de commercialisation est repoussé à mi 2015.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques. Ils sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Les éléments ci-dessous concerne plus particulièrement la société Thermocompact.

Risques de marché

- Risque lié à la propriété intellectuelle

Les marchés des fils, électroérosion et Saw-Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets a donné lieu par le passé à des litiges fréquents entre concurrents. Aucun litige ne pouvant affecter le développement de l'activité n'est engagé à l'heure de l'établissement des comptes.

Au 31 décembre 2014, Thermocompact détient huit brevets internationaux sur l'EDM et six sur le Saw Wires déposés en propre ou conjointement avec ses partenaires d'études. Ces brevets sont

- Risque sur matières premières et prix

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison. La perte potentielle se mesure donc sur la quantité de métaux nécessaire au process d'électrolyse et recyclage.

- Risque de change

En terme commercial : Les ventes faites aux Etats unis et en Asie sont établies en dollars mais avec des formules d'indexation de prix, le risque ne concerne donc que le délai de paiement.

En terme financier, les prêts consentis à la filiale Vietnamienne le sont à un an et en dollar.

- Risque de taux

Tous les emprunts souscrits sur l'exercice l'ont été à taux variable dans le cadre du financement des investissements prévu au contrat de financement structuré signé fin 2012.

- Risque de contrepartie

Le risque de prépondérance vis-à-vis du principal client distributeur de fils EDM est compensé par l'appartenance de ce client à la solidité du groupe auquel il appartient.

Risques opérationnels

- Risque industriel

La société dispose d'un gardiennage permanent, nuit et weekend compris qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

- Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet détaillé dans le rapport « RSE ».

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

1/ ACTIVITE DES FILIALES

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2014 :

↳ 100 % du capital de la société **FSP-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est soldé par un bénéfice net de 1 596 327 euros pour un chiffre d'affaires de 23 658 783 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 321 811 €, pour un chiffre d'affaires de 14 422 010 €.

2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2014 indirectement 100 % du capital de la société FSP-one Inc. (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) – 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 199 535 euros pour un chiffre d'affaires de 10 704 988 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

a) LES TITRES

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2014

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014 :

- Thermo Technologies détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Lazard via le fond Objectif Micro détient plus du vingtième du capital social

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre :

	Nombre de titres					
	31-déc-14		31-déc-13		31-déc-12	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 370		7 000		3 640	
Thermo Technologies	1 215 229		1 215 229		989 207	
Actionnaires historiques	1 278 599	82,8%	1 222 229	79%	992 847	64%
Alto-Invest	132 749		175 749		191 612	
FCP Innovation	132 749	8,6%	175 749	11%	191 612	12%
Public	133 507	8,6%	146 877	10%	360 396	23%
Total général	1 544 855	100%	1 544 855	100%	1 544 855	100%
Auto détention					3 384	
Corrigé de l'auto détention	1 544 855		1 544 855		1 541 471	

	Droits de votes					
	31-déc-14		31-déc-13		31-déc-12	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 370		7 000		7 280	
Thermo Technologies	2 022 065		1 215 229		989 207	
Actionnaires historiques	2 085 435	89%	1 222 229	79%	996 487	64%
Alto-Invest	132 749		175 749		191 612	
FCP Innovation	132 749	6%	175 749	11%	191 612	12%
Public	133 808	6%	147 138	10%	361 504	23%
Total général	2 351 992	100%	1 545 116	100%	1 549 603	100%
Auto détention					3 384	
Corrigé de l'auto détention	2 351 992		1 545 116		1 546 219	

A noter qu'au 28 février, soit deux ans après le rachat de titres Thermocompact, l'ensemble des titres de Thermo technologies se sont vus conférés des droits de vote double.

DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0,44 €
31/12/2012	1 544 855	2 008 311,50 €	1.30 €	0,52 €
31/12/2011	1 544 855	1 235 884,00 €	0,80 €	0,32 €
31/12/2010	1 544 855	1 155 605,25 €	0,75 €	0,30 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 2 759 400.74 € de la façon suivante :

- 2 008 311,50 € à titre de dividendes
- le solde, soit 751 089,24 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,30 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2015.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le

personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2014 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale de tenue en 2014 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Pour autant cette faculté n'a pas été appliquée en 2014.

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

STOCK OPTION (article L 225-185 alinéa 4 du Code de Commerce)

Néant.

ACTIONS GRATUITES (article L 225-197-1 II du Code de Commerce)

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

b) LES MANDATAIRES SOCIAUX

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération versée aux mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2014 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence NET <i>En euros</i>
Jean-Claude Cornier				3 467 €
Gilles Mollard				3 467 €
Bernard Mollard				4 800 €
NAXICAP PARTNERS				4 800 €
Michel Moggio				4 800 €
Amédée Nicolas				4 800 €
SOFIL				4 800 €

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Gilles Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais facture via une structure lui appartenant une prestation de service à Thermo Technologies qui refacture dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

SOFIL, et les familles Cornier et Mollard ont acquis sur le marché 56 370 titres.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL, et A CALEXIKA
- Gérant de la SCI Le Tour, et la SARL J3C INVEST.
- Administrateur de la société THERMO Technologies

Gilles MOLLARD

- Directeur Général et Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Président de la société SOFIMONT, et S.E.C.M.H
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même présidente de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,

- Administrateur de la société STBMA.
- Administrateur et président de la société THERMO Technologies
- Gérant de la société Montjoie Conseil

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Administrateur de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H à la SOGERA SAS
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.
- Administrateur et président de la société THERMO Technologies

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Naxicap Partners de par son activité n'est pas limitée dans le nombre de ses mandats, aucun n'étant lié aux activités de Thermocompact, il n'a pas été jugé nécessaire d'en fournir la liste.

Amédée NICOLAS

- Président du Conseil de surveillance de la société Maïke,
- Administrateur de THERMOCOMPACT et THERMO Technologies

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT.

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons que le mandat de SOFIL, administrateur, arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2014.

Aussi, il est proposé à l'assemblée générale :

- De renouveler le mandat de SOFIL pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de Commerce)

Ces éléments sont largement détaillés dans le rapport « RSE » du groupe figurant dans ce rapport financier, seuls quelques chiffres clés pour la société sont repris ci-dessous.

	2014	2013
Effectif moyen de l'exercice	105	100
Effectif au 31 décembre 2014	105	101
Effectif à temps partiel	7	5
Nombre de recrutements en CDI	8	7
Nombre de recrutements en CDD	3	3
Nombre de départs (hors licenciements)	7	8
Nombre de licenciements	1	2
Nombre de jours d'absence	804	1109
Masse salariale hors charges	4 028 413 €	3 740 690 €
Nombre d'accidents du travail	8	7
Dépenses formation *	60 834 €	123 180 €
Nombre d'heures de formation	1056	1800
Nombre de stages effectués	39	30
Nombre de personnes handicapées	3	3
Nombre d'intérimaires moyen	11	15
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence d'un contrat d'intéressement	oui	oui

ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DREAL, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site est assuré contre les risques pollution.

D. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à 5278.66 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 1759 euros.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, en euros.

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>	<i>31/12/2011 12</i>	<i>31/12/2010 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855
- à dividende prioritaire					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 700 945	29 441 666	30 031 611	34 665 156	30 363 862
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 782 800	2 974 057	3 215 821	3 268 513	3 355 902
Impôts sur les bénéfices	340 072	(189 549)	(182 570)	616 690	982 741
Participation des salariés	86 725	0	68 514	202 035	217 088
Dot. Amortissements et provisions	1 596 603	1 439 103	1 207 902	615 918	578 044
Résultat net	2 759 401	1 724 503	2 121 976	1 833 869	1 578 028
Résultat distribué	2 008 305	1 699 341	2 008 312	1 235 884	1 155 605
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,82	2,05	2,16	1,59	1,40
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,79	1,12	1,37	1,19	1,02
Dividende attribué *	1,30	1,10	1,30	0,80	0,75
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	105	101	100	101	98
Masse salariale	4 223 138	3 873 675	3 884 774	3 821 763	3 756 768
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 026 748	1 809 163	1 756 094	1 734 293	1 475 443

* soumis à l'approbation de l'AG statuant sur les comptes 2014.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- *approuver les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2014,*
- *affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,*
- *donner quitus aux administrateurs,*
- *approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,*
- *vous prononcer sur le mandat d'un administrateur.*

2. COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
Concessions, brevets et droits similaires	2 320 939	1 101 224	1 219 715	1 348 919
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	8 607 611	5 187 207	3 420 404	3 657 089
Installations techniques, matériel, outillage	14 035 893	9 041 901	4 993 992	3 811 664
Autres immobilisations corporelles	735 780	662 115	73 665	45 785
Immobilisations en cours	1 876 791		1 876 791	1 323 244
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>				
Autres participations	5 554 233	893	5 553 340	5 102 390
Autres immobilisations financières	60 446		60 446	60 446
ACTIF IMMOBILISE	35 315 538	17 928 490	17 387 048	15 538 231
<i>STOCKS ET EN-COURS</i>				
Matières premières, approvisionnements	2 170 127		2 170 127	2 226 953
Produits intermédiaires et finis	741 515		741 515	1 059 255
Marchandises	69 997		69 997	40 541
Avances et acomptes versés sur commandes	327 484		327 484	200 215
<i>CREANCES</i>				
Créances clients et comptes rattachés	4 759 946	237 271	4 522 675	4 374 209
Autres créances	2 790 547	12 441	2 778 106	3 254 890
<i>DIVERS</i>				
Valeurs mobilières de placement	13 910	11 345	2 564	2 564
Disponibilités	2 104 510		2 104 510	1 416 771
<i>COMPTES DE REGULARISATION</i>				
Charges constatées d'avance	83 920		83 920	60 765
ACTIF CIRCULANT	13 061 957	261 058	12 800 899	12 636 163
Ecarts de conversion actif	1 271		1 271	111 999
TOTAL GENERAL	48 378 766	18 189 548	30 189 218	28 286 393

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 5 142 852)	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	514 285	514 285
Autres réserves	3 210 704	3 185 542
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 759 401	1 724 503
Provisions réglementées	981 012	1 037 227
CAPITAUX PROPRES	16 820 301	15 816 456
Avances conditionnées	397 085	204 083
AUTRES FONDS PROPRES	397 085	204 083
Provisions pour risques	40 724	150 786
Provisions pour charges	436 360	316 359
PROVISIONS	477 084	467 144
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 577 551	4 731 837
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	385 260	967 305
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 254 032	4 218 852
Dettes fiscales et sociales	2 051 943	1 394 679
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		121 394
Autres dettes	166 303	201 287
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	826 953	161 658
DETTES	12 262 042	11 797 012
Ecarts de conversion passif	232 706	1 698
TOTAL GENERAL	30 189 218	28 286 393

Résultat de l'exercice en centimes **2 759 400,74**

Total du bilan en centimes 30 189 218,46

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Ventes de marchandises	9 281	80 323	89 605	313 336
Production vendue de biens	12 010 449	17 487 371	29 497 819	29 096 289
Production vendue de services	101 398	12 123	113 521	32 040
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 121 128	17 579 817	29 700 945	29 441 666
Production stockée			(317 740)	80 995
Subventions d'exploitation			103 924	109 891
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			239 539	137 930
Autres produits			494 242	352 413
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 220 910	30 122 894
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			102 414	373 790
Variation de stock (marchandises)			(29 457)	(7 237)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			14 206 522	15 344 748
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			56 825	281 896
Autres achats et charges externes			5 550 275	5 633 096
Impôts, taxes et versements assimilés			687 838	773 422
Salaires et traitements			4 223 138	3 873 675
Charges sociales			2 026 748	1 809 163
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 638 874	1 521 698
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			45 898	507
Dotations aux provisions			220 474	77 490
Autres charges			136 930	86 704
CHARGES D'EXPLOITATION			28 866 480	29 768 952
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 354 430	353 942
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 755 115	1 348 082
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				495
Autres intérêts et produits assimilés			628	474
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			111 999	119 737
Différences positives de change			177 813	97 448
PRODUITS FINANCIERS			2 045 556	1 566 235
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 271	123 344
Intérêts et charges assimilées			89 464	166 966
Différences négatives de change			141 617	227 766
CHARGES FINANCIERES			232 352	518 077
RESULTAT FINANCIER			1 813 203	1 048 158
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 167 633	1 402 100

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 614	14 100
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	94 519	157 617
PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 133	171 717
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 765	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	33 804	38 863
CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 568	38 863
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 564	132 854
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	86 725	0
Impôts sur les bénéfices	340 072	(189 549)
TOTAL DES PRODUITS	32 367 598	31 860 846
TOTAL DES CHARGES	29 608 198	30 136 344
BENEFICE	2 759 401	1 724 503

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général,
- ainsi que des dispositions issues de textes non réglementaires de l'Ancien Conseil National de la Comptabilité et de l'Autorité des Normes Comptables (avis, recommandations,).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes comptables
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur les méthodes comptables appliquées

1.1 ACTIF

1.1.1 Les immobilisations incorporelles

Les licences d'exploitation et les logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.

Les brevets acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation

Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafile	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre et comptabilise un crédit d'Impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 1 198 milliers d'euros.

1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

Les immobilisations en cours correspondent aux immobilisations non mises en service à la clôture de l'exercice.

1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, d'après une analyse des cash-flows futurs, est inférieur à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

A noter qu'en 2014 THERMOCOMPACT a racheté 5% des titres FSP-one, la filiale est donc maintenant détenue à 100 %.

1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières sont valorisées selon la méthode FIFO.

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets et métaux recyclables sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars ainsi que les prêts consentis à HWA. L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2 PASSIF

1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 1,5%, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :
- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans, - la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite, - l'évolution des salaires (2%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues des évolutions législatives.

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006 dont la valeur s'élève à 30 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La baisse du taux actuariel de référence (TMO) a impacté défavorablement le résultat de 86 milliers d'euros.

INFORMATIONS DIVERSES

1.1 SALARIES

1.1.1 Utilisation du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est principalement affecté à la formation et au recrutement. Il est comptabilisé en déduction des charges salariales.

1.1.2 Utilisation du Droit Individuel à la formation

193 heures ont été utilisées par les salariés sur l'exercice, le solde dû au 31/12/2014 s'élève à 9777 heures.

1.2 DIRIGEANTS

Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de la part de THERMOCOMPACT. Dans le cadre de la convention qui lie la société THERMO TECHNOLOGIES à THERMOCOMACT, la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 188 128 € en 2014 (171 570 € en 2013).

42 000 € brut de jetons de présence ont été versés en 2014.

Il n'existe aucun engagement de retraite, stock option et autres avantages.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ETAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES

Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts moyen terme	2 291 667	229 167	229 167	1 833 333	

Montant Brut sur lequel s'applique le taux d'intérêt variable (euribor 6 mois)

Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
Actifs	
Disponibilités	202 774
Créances clients	799 680
Prêt à HWA	2 250 000
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	- 313 241
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises	Néant
POSITIONS CONDITIONNELLES :(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,..)	Néant

Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond pour l'activité fil EDM, au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

Pour l'activité revêtement de surface, le risque dépend du volume de métaux dans les bains nécessaire au processus de fabrication, et au délai d'électrolyse pour récupération.

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

IMMOBILISATIONS

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Virements</i>	<i>Mises HS</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'établissement et de développement					
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 150 182	149 367	29 716		4 329 264
Terrains	115 520				115 520
Constructions sur sol propre	4 377 031				4 377 031
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements	4 093 730	16 935	119 915		4 230 580
Matériel et outillage industriels	12 289 565	3 300	2 165 879	- 422 851	14 035 893
Matériel de transport	6 210				6 210
Matériel de bureau,	682 724	7 750	39 097		729 570
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	1 323 244	2 908 154	-2 354 607		1 876 791
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 888 023	2 936 139	-29 716	-422 851	25 371 595
Autres participations	5 103 283	450 950			5 554 233
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	60 446				60 446
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 163 729	450 950			5 614 679
TOTAL GENERAL	32 201 933	3 536 456		-422 851	35 315 538

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 728 087	308 287		3 036 374
Constructions sur sol propre	2 677 721	99 204		2 776 925
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	2 135 951	274 331		2 410 282
Matériel et outillage industriels	8 477 901	938 086	374 086	9 041 901
Matériel de transport	6 210			6 210
Matériel de bureau et informatique, mobilier	636 939	18 966		655 905
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 934 722	1 330 587	374 086	14 891 223
TOTAL GENERAL	16 662 809	1 638 874	374 086	17 927 597

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Amortissements dérogatoires	1 037 227	33 804	90 019	981 012
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 037 227	33 804	90 019	981 012
Provisions pour litiges	38 786	39 453	38 786	39 453
Provisions pour pertes de change	111 999	1 271	111 999	1 271
Provisions pour pensions, obligations similaires	316 359	136 527	16 526	436 360
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	467 144	177 251	167 311	477 084
Dépréciations titres de participation	893			893
Dépréciations comptes clients	226 768	20 543	10 040	237 271
Autres dépréciations	30 286		6 500	23 786
DEPRECIATIONS	257 947	20 543	16 540	261 951
TOTAL GENERAL	1 762 318	231 598	273 869	1 720 047
Dotations et reprises d'exploitation		181 059	56 387	
Dotations et reprises financières		1 271	111 999	
Dotations et reprises exceptionnelles		33 804	90 019	

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	60 446	2 946	57 500
Clients douteux ou litigieux	251 731	1 731	250 000
Autres créances clients	4 508 215	4 508 215	
Personnel et comptes rattachés	5 256	5 256	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	411 857	411 857	
Groupe et associés	2 144 784	1 144 784	1 000 000
Débiteurs divers	228 651	228 651	
Charges constatées d'avance	83 920	83 920	
TOTAL GENERAL	7 694 859	6 387 359	1 307 500

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 577 551	1 278 034	3 299 517	
Emprunts et dettes financières divers	385 260	110 260	275 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 254 032	4 254 032		
Personnel et comptes rattachés	838 620	838 620		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	795 525	795 525		
Etat : impôt sur les bénéfices	332 564	332 564		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	15 176	15 176		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	70 057	70 057		
Autres dettes	166 303	166 303		
Produits constatés d'avance	826 953	826 953		
TOTAL GENERAL	12 262 042	8 687 525	3 574 517	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 250 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 186 451

ENDETTEMENT

a) Etat des garanties et sûretés

Les lignes de découvert et les emprunts souscrits en 2012 pour financer la rénovation du bâtiment sont garantis par un nantissement du fonds de commerce.

b) Détail de l'endettement

1) Court terme

La société bénéficie d'autorisations de mobilisation de créances et de découvert, non utilisées à la clôture. Les recours aux crédits court terme ont été utilisés essentiellement en cours de mois.

2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31 12 2014	Fin de l'emprunt	Garantie
Emprunts bancaires					
fixe	2009	30	1		Nantissement
fixe	2009	60	3	2015	matériel concerné
fixe	2010	220	24	2015	Nantissement
fixe	2010	110	13	2015	matériel concerné
fixe	2010	600	128	2016	Nantissement
fixe	2011	500	247	2018	fonds de commerce
fixe	2012	1 300	715	2017	Sans
variable	2013	Autorisation 3 500	2 292	2019	Nantissement de compte titres Thermocompact
Emprunts BPI, Avances remboursables ADEME					
fixe	2011	600	420	2018	retenue de garantie
fixe	2011	550	385	2018	retenue de garantie
fixe	2011	980	735	2018	sans
fixe	2013		397	2020	sans

c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'emprunt contracté en 2013 avec 1.2 million d'appel de fonds supplémentaire sur 2014, fait partie des financements structurés mis en place pour le rachat de Thermocompact par Thermo-Technologies et à ce titre est soumis à un certain nombre de clause dont des clauses de ratio calculé au niveau consolidé de Thermo Technologies.

Au 31 décembre 2014, ces ratios sont respectés.

**ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecarts compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Créances	1 271		1 271	32 887
Dettes financières				195 176
Dettes d'exploitation				4 642
TOTAL	1 271		1 271	232 706

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	516 210,03
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	300 000,00
41820D Clients CEE factures à établir	300 000,00
AUTRES CREANCES	216 210,03
40960D Fournisseurs emballages consignés	22 350,00
40971D Fournisseurs FR avoirs à recevoir	193 860,03
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	516 210,03

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACHES	259 607,13
408100 Fournisseurs - Factures non parvenues	82 585,43
408101 Fournisseurs FRANCE FNP	91 637,42
408103 Fournisseurs ROW FNP	39 030,14
408162 Notes Honoraires non parvenues	46 354,14
AUTRES DETTES	57 356,22
419802 RRRA CEE	20 663,17
419803 RRRA ROW	32 431,00
41980C RRRO & avoirs à établir groupe	4 262,05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	977 774,23
428200 Dettes provision congés payés	326 786,64
428400 Dettes provisionnées participation	79 787,02
428600 Autres charges à payer	185 344,60
428601 Dette provisionnées CET	2 466,88
438000 Organismes sociaux - C.A.P.	90 195,34
438200 Charges sociales sur congés	162 486,61
438300 Formation continue	13 798,60
438400 Participation effort construction	18 127,86
438500 Taxe d'apprentissage	27 504,67
438601 Charges sociales sur CET	1 218,60
448200 Charges fiscales s/congés payés	7 739,45
448600 Etat - CAP : Taxe Foncière	23 521,00
448601 Etat - CAP : CVAE	15 940,00
448602 Etat - CAP : TVS	1 857,00
448603 Etat - CAP : CFE	20 941,50
448604 Charges fiscales CET	58,46
AUTRES DETTES	108 946,96
468600 C3S CAP	43 134,00
468602 CETIM CAP	5 809,00
468603 Redevance Pollution CAP	11 004,00
468604 Taxes handicapés CAP	6 999,96
468606 Jetons présence CAP	42 000,00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	1 403 684,54

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	83 920,44
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	83 920,44
486000 Charges constatées d'avance	83 920,44

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(826 953,34)
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(826 953,34)
487000 Produits constatés d'avance	(826 953,34)

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(743 032,90)
--	---------------------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	1 544 855			3,33

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		15 816 456
Distributions sur résultats antérieurs		1 699 341
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		14 117 116
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations des provisions réglementées	56 215	
Résultat de l'exercice		2 759 401
	SOLDE	2 703 186
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		16 820 301

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur	
Résultat de l'exercice	2 759 400,74
TOTAL	2 759 400,74
<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Autres réserves	751 089,24
Dividendes	2 008 311,50
TOTAL	2 759 400,74

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Produits	2 014	2 013
Dividendes reçus de FSP-one et HWA	1 729 406	1 326 223
Intérêts intragroupe	24 031	20 612
Produits divers	2 306	2 215
Gains de change	177 813	97 448
Reprise de provision	111 999	119 737
Total produits	2 045 555	1 566 235
Charges		
Intérêts bancaires moyen terme	- 98 596	- 99 704
Intérêts bancaires court terme	- 42 250	- 56 887
Reprise intérêts courus	53 085	- 8 604
Frais divers	- 1 330	- 941
Pertes de change	- 141 617	- 227 766
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	- 1 271	123 - 344
Escomptes accordés	-373	- 830
Total Charges	- 232 352	- 518 077

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital	48 765
Dotation aux amortissements dérogatoires Dotation dépréciation exceptionnelle	33 804
TOTAL	82 569
<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Sur opérations en capital	6 614
Reprises sur amortissements dérogatoires Reprise sur dépréciation exceptionnelle	94 519
TOTAL	101 133

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	3 167 633	333 883	2 833 750
Résultat exceptionnel à court terme	18 564	6 188	12 376
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(86 725)		(86 725)
RESULTAT COMPTABLE	3 099 472	340 071	2 759 401

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE			3 644 447	80 905	3 725 352
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			2 494 096	7 665	2 501 761
Exercice en cours			242 287	24 640	266 927
TOTAL			2 736 383	32 305	2 768 688
VALEUR NETTE			908 064	48 600	956 664
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			733 364	62 538	795 902
Exercice en cours			318 016	30 869	348 885
TOTAL			1 051 380	93 407	1 144 787
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			280 273	22 548	302 821
A plus d'un an et moins de 5 ans			226 826	46 470	273 296
TOTAL			507 099	69 018	576 117
Montant pris en charge dans exercice			318 016	30 869	348 885

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Engagements crédit baux	576 118
Engagement prévisible ICPE (en cours de négociation)	98 900
Lettre de confort sur emprunt FSP	229 214
TOTAL	904 232

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Nantissement bâtiment en garantie emprunt HWA, emprunt soldé en 04/14, nantissement sans objet à la publication des comptes	0
TOTAL	0

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR : Provisions réglementaires : Provisions pour hausse de prix Amortissements dérogatoires	981 012
IPOT DU SUR : CREDIT A IMPUTER SUR :	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

TOTAL ACCROISSEMENTS	981 012
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	498 013
Participation des salariés	86 725
Autres	43 257
A déduire ultérieurement :	
IDR	436 360
TOTAL ALLEGEMENTS	1 064 355
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(83 343)

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Jetons de présence (montant brut)	42 000			
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>				
Aucun mandataire social n'est rémunéré				
<i>Remboursements opérés pendant l'exercice :</i>				

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Techniciens et employés	35	
Opérateurs	49	11
TOTAL	105	11

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
THERMO TECHNOLOGIES	SAS	16 815 661	78,66 %

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination Siège Social</i>	<i>Capital Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue Divid.encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
FSP one	4 000 000	100,00 %	3 365 450		23 658 783
Pont de Chéruy 38	8 630 743	950 000	3 365 450		1 596 327
HWA	2 173 364	99,99 %	2 186 783	1 853 225	14 422 010
Vietnam	4 605 200	779 406	2 186 783		1 321 811
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées Filiales	Maison mère Thermo - Technologies
Postes du bilan		
Participations	5 552 233	
Créances clients et comptes rattachés	208 933	
Autres créances	2 144 784	
Emprunts et dettes financières divers	260	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 972
Postes du compte de résultat		
Ventes	2 361 202	
Achats		
Royalties	190 029	
Autres charges externes		355 566
Autres produits	37 500	
Charges financières	375	
Produits financiers dividendes	1 729 406	
Produits financiers intérêts	24 031	

Conformément au Règlement 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information complète sur les parties liées est présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

THERMOCOMPACT

Société Anonyme au capital de € 5 142 852,39

Zone Industrielle Les Iles

74370 METZ-TESSY

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.../...

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Annecy-le-Vieux, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Sophie LAZARD

Bruno POUGET

4. PROJETS DE RESOLUTION

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUN 2015

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 2 759 400,74 €, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 5278,66 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 1.759 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 2.759.400,74 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 2 008 311,50 € à titre de dividendes
- le solde, soit 751 089,24 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,30 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2015.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0,44 €
31/12/2012	1 544 855	2 008 311,50 €	1.30 €	0,52 €

THERMOCOMPACT
Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014

31/12/2011	1 544 855	1 235 884,00 €	0,80 €	0,32 €
------------	-----------	----------------	--------	--------

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de quarante-deux mille Euros (42.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 68.962 milliers d'euros et un résultat net bénéficiaire de 4.116 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIEME RESOLUTION : MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société SOFIL arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La société SOFIL a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

HUITIEME RESOLUTION : AUTORISATION RACHAT DE TITRES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer, en une ou plusieurs fois, des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

	THERMOCOMPACT Comptes Sociaux annuels au 31/12/2014
--	---

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à trente-deux euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée

NEUVIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.
